

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Rivière-Beaudette
tenue le 17 décembre 2024, à 19h00, à la salle communautaire,
située au 1010, chemin Ste-Claire, Rivière-Beaudette

Sont présents :	Patrick Bousez	Maire
	France Rivet	Conseillère
	Cédric Lecompte Laberge	Conseiller
	Réjean Fournier	Conseiller
	Daniel Laflèche	Conseiller
	Ghyslain Maheu	Conseiller
	Julie Cyr	Conseillère
	Natasha Pagé	Directrice générale
	Nancy Carles	Secrétaire-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

2024-12-260 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette, M^{me} Natasha Pagé fait fonction de secrétaire.

2024-12-261 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2024-12-262 – ADOPTION DU BUDGET 2025

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par la conseillère M^{me} France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le budget 2025.

REVENUS DE FONCTIONNEMENT		MONTANT \$
Taxes foncières		2 856 137.00 \$
Taxes de service et de la dette		616 794.00 \$
Transferts		284 760.00 \$
Services rendus		183 900.00 \$
Imposition de droits		240 850.00 \$
Amendes et pénalités		3 500.00 \$
Intérêts		61 500.00 \$
Autres revenus		8 000.00 \$
Total		4 255 441.00 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		MONTANT \$
Administration générale		747 374.00 \$
Sécurité publique		781 855.00 \$
Transport		412 000.00 \$
Déneigement		415 091.00 \$
Hygiène du milieu		759 424.00 \$
Santé et bien-être		15 131.00 \$
Aménagement, urbanisme		311 679.00 \$
Loisirs et culture		546 474.00 \$
Frais de financement		98 609.00 \$
Total		4 087 637.00 \$

EXCÉDENT AVANT CONCILIATION	MONTANTS
Excédent de fonctionnement	167 805.00 \$
Remb. du capital de la dette	(139 000.00) \$
Réserve d'élection	14 850.00 \$
Remb. du fonds de roulement	(7 685.00) \$
Transfert à l'investissement	(277 103.00) \$
Affectation DCTP	(16 887.00) \$
Affectation du surplus libre	258 020.00 \$
Solde	- \$

2024-12-263 – ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025 - 2026 - 2027

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Lafèche, appuyée par la conseillère M^{me} Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027.

Description	2025	2026	2027	Total \$	Méthode de financement
Tenues de combat (incendie)	14 000 \$	14 000 \$	14 000 \$	42 000 \$	FONC
Pompe électrique pour inondation (4)	6 000 \$	0	0	6 000 \$	FONC
Tablettes véhiculaire (incendie)	21 000 \$	0	0	21 000 \$	SURPLUS AFF.
Épandeur à sel (voirie)	4 515 \$	0	0	4 515 \$	FONC
Caméras (voirie)	5 500 \$	0	0	5 500 \$	FONC
Asphalte/Ponceaux (réparation)	1 000 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	2 000 000 \$	EMP
Études/plans et devis station Ex-village et projet	210 000 \$	500 000 \$	8 000 000 \$	8 710 000 \$	SUB-EMP
Mise à niveau poste P1 Ex-village	15 750 \$	0	0	15 750 \$	SUB
Flotte de niveau poste P2 Ex-village	2 100 \$	0	0	2 100 \$	FONC
Pompe poste P2 ex-village	3 675 \$	0	0	3 675 \$	FONC
Pompe poste P3 Ex-village	1 500 \$	0	0	1 500 \$	FONC
Panneau électrique 25HP station rue Léger	8 500 \$	0	0	8 500 \$	SUB
Pompe 25HP station rue Léger	5 000 \$	0	0	5 000 \$	FONC

Pompe égout station rue Léger	7 875 \$	0	0	7 875 \$	FONC
Étude de faisabilité de prolongement pointe Lalonde	20 000 \$	0	0	20 000 \$	FONC
Soufflante membrane station pointe Lalonde	3 675 \$	0	0	3 675 \$	FONC
Soufflante aération station pointe Lalonde	3 675 \$	0	0	3 675 \$	FONC
Équipement Niveau Laser	1 500 \$	0	0	1 500 \$	FONC
Panneaux d'affichage sur le territoire	33 300 \$	0	0	33 300 \$	FONC
Immeuble rue Principale	575 000 \$	0	0	575 000 \$	SURPLUS AFF.
Aménagement plans et devis parc	100 000 \$	0	0	100 000 \$	FONC
Aménagement des terrains de soccer	23 735 \$	0	0	23 735 \$	FONC
Aménagement sentier	15 615 \$	0	0	15 615 \$	SUB-FONC
TOTAUX	2 081 915 \$	1 014 000 \$	8 514 000 \$	11 609 915 \$	

2024-12-264 – PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-12-265 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19H12.

M^{me} Natasha Pagé
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.